



Confédération Nationale du Travail

CNT Équipement 69

44, rue Burdeau 69001 LYON

Tél : 04 78 27 05 80

mél : ud69@cnt-f.org www.cnt69.org

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT, AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

RGPP (suite) : sois mobile ou dégage... !!!

La CNT Équipement dénonce le «projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique » devant être examiné à l'Assemblée Nationale les 2, 3 et 6 juillet et qui organise la casse du cadre statutaire des fonctionnaires.

Il est inacceptable qu'une loi de cette importance dont le contenu a été vivement contesté par l'ensemble des organisations syndicales passe à l'Assemblée Nationale pendant les congés d'été...

Ce projet de loi est une remise en cause profonde des services publics.

En effet, l'article 7 de ce projet de loi ouvre la possibilité de mettre au chômage d'office («disponibilité forcée») et sans traitement, tout fonctionnaire qui dans le cadre d'une restructuration/suppression de service n'aurait pas trouvé une nouvelle affectation. En effet si après 3 propositions de poste par l'administration (quelque soit le lieu géographique, le ministère, la collectivité ou le métier proposés), vous n'en acceptez aucun, vous pouvez être licencié.

En résumé vous ne pourrez pas refuser le 3^e poste proposé... sinon la porte !!!



Ces postes proposés pouvant se présenter sous la forme d'un cumul de plusieurs postes à temps partiels (dont au moins un mi-temps). Ce «bricolage» de poste pouvant se répartir sur des missions et/ou administrations et/ou lieux très différents... «flexibilité» oblige...

M. Santini, à l'époque secrétaire d'État à la Fonction Publique, fut très clair : «Il s'agit d'une «mesure dissuasive vis-à-vis d'agent qui refuserait le principe même de la suppression de leur emploi», inutile de préciser que derrière «dissuasive» il y aura selon les cas : peur, chantage, pression...

Évidemment le non remplacement d'un départ en retraite sur deux et les restructurations à venir vont permettre de donner toute sa pleine mesure à cette loi, il vous faudra être très mobile géographiquement et professionnellement...(ayons ici une pensée pour les agents du Sétra, les déplacés des DDEA, des subdivisions supprimées...)

C'est également la création d'une nouvelle position statutaire : «fonctionnaire sans traitement en attente de poste ou avant licenciement», et rappelons-le sans indemnité chômage car la grande majorité des employeurs publics ne cotisent pas à l'assurance chômage...

Cela est également valable si de retour de congé maternité, parental, longue maladie ou détachement... votre poste a été transformé ou supprimé... vous aimez les surprises...!!!

Cela veut dire que le fonctionnaire dans cette situation (qui sera la conséquence logique des suppressions massives de postes liées au démantèlement programmé du service public) cessera de percevoir un traitement et devra donc, s'il veut être payé, trouver par lui-même un emploi dans le public ou le privé en attendant un poste, voir quitter définitivement la Fonction Publique (indemnité de départ fixée au cas par cas !!!).

Ce licenciement qui ne dit pas son nom est la porte ouverte à la liquidation définitive du statut de la Fonction Publique et du service public. C'est la fin de la garantie de l'emploi pour l'agent qui était «une garantie d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions», et ainsi modifie et fragilise son positionnement. C'est la fin d'une relative protection contre la corruption ou les pressions diverses (politiques, hiérarchiques...), la fin de la garantie pour le citoyen/usager de l'indépendance, de la continuité du service et de la neutralité de l'action publique...

Nous constatons déjà avant que cette loi ne soit votée que le nombre de révocation particulièrement dans l'Éducation Nationale a augmenté sous le prétexte d'«insuffisance professionnelle» et qui touche en réalité les syndicalistes les plus dérangeants...(voir les nombreux cas en cours suite aux dernières luttes dans l'Éducation Nationale...)

Il s'agit en outre d'un véritable plan social adapté au secteur public, rappelons qu'il y a 33754 postes à supprimer en 2010 (30600 en 2009).

La CNT Équipement dénonce par ailleurs l'article 10 qui permet d'avoir recours, à l'intérim sous prétexte de «continuité du service public».

Il s'agit une nouvelle fois, d'un moyen supplémentaire, après le recours à l'emploi précaire (vacations, contrats CAE...), de liquider à terme les garanties statutaires des travailleurs de la Fonction Publique, de précariser les personnels, au détriment de leurs statuts et de l'intérêt du service public.

Rappelons que contrairement à une idée reçue le taux de précaire est très élevé dans la Fonction Publique, 25 % des agents publiques sont aujourd'hui contractuel ou précaire.

Plus encore, cet article ouvre la voie à la sous traitance, et donc accentue l'entrée du privé en interne dans le secteur public.

Rappelons au passage que l'indemnité de précarité qui existe pour le privé n'est pas prévue pour les agents non titulaires de la Fonction Publique.

Nous revendiquons la titularisation sans condition de tous les précaires, assortie de l'ouverture massive de postes statutaires, seule à même de faire barrage aux tentatives de liquider le statut de la Fonction Publique, et d'assurer réellement la continuité des services publics.

Nous notons également la disparition dans le nouveau gouvernement du secrétariat à la Fonction Publique, celle-ci sera dorénavant directement gérée par le ministre du Budget, c'est la confirmation que l'État ne voit dans le service public qu'un coût qu'il faut réduire, la suppression des emplois à venir étant une simple variable d'ajustement au déficit public, à aucun moment n'est pris en compte la richesse du service que nous apportons qui est pourtant garant d'égalité des droits, d'émancipation par l'éducation, d'accès de tous aux soins...

WWW.CNT69.ORG

LA CNT, C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

DE COMBAT ! Parce que la plupart des syndicats, sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott...). Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes. Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto organisation des luttes (comités de grève, coordinations...).

ET SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou inter catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans-papiers, des lycéens et des étudiants sont aussi les nôtres. Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux.

Formulaire à remplir en ligne pour recevoir gratuitement pendant 3 mois le "Combat Syndicaliste" (mensuel confédéral de la CNT) :

<http://www.cnt-f.org/spip.php?article483>

Pour tout contact avec les sections syndicales CNT de l'Équipement :

SUB-Equipement@cnt-f.org